

Agence Vialis de Neuf Brisach

2 rue Michel Marsal

68600 Neuf-Brisach

Tél. : 03 89 72 29 90

Urgences électricité : **0 806 807 810**

accueil@uem-neuf-brisach.com

www.uem-neuf-brisach.fr

Service gratuit
*prix appel

DEMANDE D INTERVENTION ELECTRIQUE BRANCHEMENT PROVISOIRE

**Un chèque de caution vous sera demandé avant l'intervention de :
500 ,00€ HT pour une puissance souscrite inférieure à 18 kVA
1000,00 € HT pour une puissance souscrite égale ou supérieure à 18 kVA*

Vous êtes

Professionnel

Joindre extrait KBIS et photocopie carte d'identité du gérant - **Joindre impérativement un plan de situation**

Adresse du projet

Nom du projet _____

Lotissement _____ N° _____ Rue _____

Code postal _____ Commune _____

Adresse du demandeur

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Téléphone privé _____ Professionnel _____

Usages

Type souhaité : monophasé triphasé

Puissance souscrite souhaitéekVA

Durée du branchement provisoire : (maximum 1 an)

Date de pose souhaitée : Date de dépose :

En connaissance des informations indiquées ci-dessous

Date et signature :

Modalités du branchement provisoire

Définition d'un branchement provisoire

C'est un raccordement électrique temporaire, destiné à la desserte en énergie d'installations ne présentant pas un caractère permanent ni le caractère de véritable construction. Sa mise en service est de ce fait dispensée du certificat de conformité délivré par le Consuel.

Le demandeur (entrepreneur, propriétaire) devra effectuer les démarches auprès de l'UEM de Neuf-Brisach.

La puissance est limitée à 12kVA (mono) ou 36kVA (triphasé).

Conformément à la norme NF C15-100, un dispositif de protection différentiel à haute sensibilité 30mA est installé en aval de l'organe général de commande et de protection, associé à une prise de terre. Cette disposition nécessaire, en vu d'assurer la protection des personnes et des biens, a été prise au niveau de l'installation provisoire du demandeur, conformément aux règles en vigueur. En conséquence, le demandeur dégage l'UEM de Neuf-Brisach de toute responsabilité pour tous dommages matériels et corporels causés directement ou indirectement par l'énergie électrique fournie en aval du point de service indiqué.

(*Avance sur consommation)

Agence Vialis de Neuf Brisach
 2 rue Michel Marsal
 68600 Neuf-Brisach
 Tél. : 03 89 72 29 90
 Urgences électricité : **0 806 807 810** Service gratuit *prix appel
 accueil@uem-neuf-brisach.com
 www.uem-neuf-brisach.fr

Ce raccordement à caractère temporaire et limité à la durée prévisionnelle est uniquement destiné à l'alimentation de l'installation décrite au recto. Il ne saurait en aucun cas servir à d'autres fins et/ou à l'alimentation d'une installation électrique définitive, par exemple alimenter l'installation intérieure d'une habitation ou d'un local sans consuel.

En cas de manquement à cette interdiction, le demandeur reconnaît que l'UEM de Neuf-Brisach pourra sans préavis effectuer la suspension des fournitures d'énergie électrique au point de service indiqué.

Limite de la concession

L'UEM de NEUF-BRISACH définira le point de livraison en fonction des capacités du réseau et de la puissance demandée. **Le coffret provisoire doit être fixé correctement et solidement de façon à permettre l'exploitation dans des conditions normales. (Voir image ci-dessous)**
Il est strictement interdit de déplacer le coffret qui devra se situer au droit du raccordement.

Matériel à mettre en œuvre :

Câble 2x16mm² (mono) ou 4x16mm² (triphase) cuivre souple d'une longueur limitée à 20 mètre au maximum. Le coffret devra être en matière isolante, le degré de protection doit être au moins IP43 et IK10

Le coffret à enveloppe bois est rigoureusement interdit.

Aucune pièce nue sous tension ne devra être accessible au toucher.

Dans le coffret :

- Un support d'appareillages en matière isolante **(1)** (panneau bois, panneau plastique)
- Un coffret coupe-circuit 60A conforme à la norme NF-USE équipé de fusible de type AD de calibre adapté au disjoncteur de branchement installé **(2)**,
- Un disjoncteur de branchement différentiel 500mA conforme à la norme NF C 62-411, d'une plage de réglage adaptée à la puissance souhaitée **(3)**,
- Un emplacement pour le compteur d'énergie de type électronique (fourni et posé par l'UEM de NEUF-BRISACH) **(4)**,
- Une prise de terre,
- Protection différentielle à haute sensibilité 30 mA **(5)**.

Prestations à la charge du demandeur :

Fourniture et pose du coffret équipé du câble à l'endroit défini par l'UEM de NEUF-BRISACH.

EXEMPLE COMPTEUR MONOPHASE

